

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-050 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE PETITE ENFANCE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2014-016 du 30 janvier 2014 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du service petite enfance

Vu la délibération 2014-049 du 11 mars 2014 sur le budget annexe de la petite enfance - affectation du résultat 2013

Monsieur le Président propose le budget primitif 2014 du service petite enfance de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Adopte le budget primitif 2014 du service petite enfance de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
315 105,00	315 105,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
3 645,00	3 645,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE PETITE ENFANCE

Date de transmission de 24/03/2014

l'acte :

Date de réception de 24/03/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-050-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ARRETE - SIGNATURES

Date de convocation *04/03/2014*

Nombre de membres en exercice	... <i>38</i> ...
Nombre de membres présents	... <i>31</i> ...
Nombre de suffrages exprimés	... <i>31</i> ...
VOTE : Pour	... <i>31</i> ...
Contre	... <i>0</i> ...
Abstentions	... <i>0</i> ...

Présenté par le Président,
 A *S. Leonard de N* le *11/3/2014*



Délibéré par le conseil Communautaire, réuni en session *ordinaire*
 A *S. Leonard de N* le *11/3/14*

Les membres du conseil Communautaire,

[Multiple handwritten signatures in blue ink, including names like Demarand, Regnaud, Vercaut, and others.]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le *21/3/14* et de la publication le *12/3/14*
 A *S. Leonard de N* le *21/3/14*